



AUDIT / CONSEIL / EXPERTISE

ANS Vie-Covéa

Association Loi 1901

86-90 rue Saint-Lazare
75009 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

AXE 3 AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Tél : 01 42 38 35 58 • societe@axe3.fr • www.axe3.fr
5, rue de l'Atlas - 75019 Paris FRANCE

SAS au capital social de 22 868 € / RCS Paris 390 681 484 / TVA INTRA : FR60 / APE : 69.20Z

Aux Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ANS Vie-Covéa relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres adhérents.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

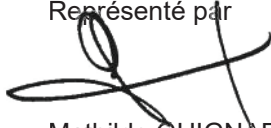
- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 mars 2025

AXE 3 AUDIT

Commissaire aux comptes

Représenté par



Mathilde GUIGNARD

Mandataire social – chargée de mandat



Comptes annuels

1. Bilan

1.1. Actif

ACTIF (en euros)	2024			2023
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production [biens et services]				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	191 868		191 868	21 191
Créances :	304		304	
Créances clients, usagers				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	304		304	
Valeurs mobilières de placement	7 081 783		7 081 783	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	16 988		16 988	6 639 059
Charges constatées d'avance				
Total II	7 290 943		7 290 943	6 660 249
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 290 943		7 290 943	6 660 249

1.2. Passif

PASSIF (en euros)	2024	2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	12 425	12 425
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	12 425	12 425
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	5 237 781	4 522 465
Excédent ou déficit de l'exercice	526 579	715 316
Situation nette (sous total)	5 776 785	5 250 206
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	5 776 785	5 250 206
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 474 149	1 410 044
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	40 009	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	1 514 158	1 410 044
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
TOTAL GENERAL	7 290 943	6 660 249

2. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	2024	2023
Produits d'exploitation		
Cotisations	2 611 475	2 625 587
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I	2 611 475	2 625 587
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 120 706	2 108 217
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	2 120 706	2 108 217
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	490 769	517 369
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	103 441	197 946
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 703	
Total III	108 144	197 946
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER	108 144	197 946

3. RESULTAT COURANT avant impôts	598 913	715 316
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total V		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	72 334	
Total des produits	2 719 619	2 823 533
Total des charges	2 193 040	2 108 217
EXCEDENT OU DEFICIT	526 579	715 316
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total		

Annexes aux comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	7 290 943,11 €
- Total des produits	2 719 618,72 €
- Total des charges	2 193 039,62 €
- Excédent de l'exercice	526 579,10 €

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels 2024 arrêtés par les dirigeants de l'association.

La durée de l'exercice est de 12 mois, couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

1. Description de l'association

L'Association Nationale des Souscripteurs Vie-Covéa (ANS Vie-Covéa) est une association souscriptrice de contrats collectifs d'assurance vie, régie par la loi du 1er juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et soumise aux dispositions du code des assurances.

Le siège social de l'association est fixé à Paris 9^{ème}, 86-90 rue Saint-Lazare.

L'association ANS Vie-Covéa regroupe les adhérents des sociétés Vie du groupe COVEA.

L'association est un organe indépendant et force de proposition, qui a pour objet de défendre les intérêts de ses adhérents en négociant avec les assureurs les contrats et leurs avenants, ainsi que leur revalorisation annuelle.

Son fonctionnement repose sur un Conseil d'administration de dix-huit membres.

Les principales ressources de l'association ANS Vie-Covéa sont constituées par les cotisations versées par les adhérents de GMF VIE, MAAF VIE et MMA VIE.

2. Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice

Néant.

3. Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

4. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis conformément aux règles et méthodes comptables applicables en France, dans le respect du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, modifié par le règlement ANC n°2020-08 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5. Principes et méthodes comptables

5.1. Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.2. Les dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

5.3. Les valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans le cas où la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice serait inférieure au coût d'acquisition, une provision serait constituée pour ramener la valeur des titres de placement à leur coût actuel.

5.4. Les disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

6. Changement de méthodes comptables d'estimation et de modalités d'application

6.1. Changement de méthode

Néant.

6.2. Changement de présentation des comptes

Néant.

6.3. Changement de modalités d'application

Néant.

7. Notes sur le bilan

7.1. Bilan Actif

Il se décompose comme suit :

- Avances et acomptes versés (Assemblées Générales 2025 et 2026)	191 867,79 €
- Créances	304,40 €
- Valeurs mobilières de placement	7 081 782,69 €
- Disponibilités (BNP Paribas)	16 988,23 €
Total	7 290 943,11 €

7.1.1. Titres de placement

Désignation des valeurs	Mouvements de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice		
	Acquisitions	Cessions	Prix de revient	Valeur estimative	Plus-Values latentes
BNP PAR.MOIS ISR IC	7 417 867,29	336 084,60	7 081 782,69	7 217 311,00	135 528,31
TOTAL	7 417 867,29	336 084,60	7 081 782,69	7 217 311,00	135 528,31

Les titres de placement s'élèvent au bilan à 7 081 782,69 euros.

Au 31 décembre 2024, on constate une plus-value latente de 135 528,31 euros.

7.2. Bilan Passif

7.2.1. Variations des fonds propres

La variation des fonds propres comprend uniquement l'excédent réalisé par l'association ANS Vie-Covéa au 31 décembre 2024, soit 526 579,10 euros.

VARIATION DES FONDS PROPRES (en euros)	Montant à l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant à la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	12 425				12 425
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	4 522 465	715 316			5 237 781
Excédent ou déficit de l'exercice	715 316	-715 316	526 579		526 579
Situation nette	5 250 206		526 579		5 776 785
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	5 250 206		526 579		5 776 785

7.3. Etat des échéances des créances et des dettes

Créances (a) (en euros)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins de 1 an	Échéances à plus de 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant :	304	304	
Créances clients et comptes rattachés			
Autres	304	304	
Capital souscrit- appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	304	304	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
(a) Non compris les avances et acomptes versés			

Dettes (b) (en euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins de 1 an	Échéances à plus de 1 an et moins de 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires (2)				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (2) (3)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 474 149	1 474 149		
Dettes fiscales et sociales	40 009	40 009		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (3)				
Produits constatés d'avance				
Total	1 514 158	1 514 158		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Dont autres dettes envers les associés				
(b) Non compris les avances et acomptes reçus				

Le poste « dettes fournisseurs et comptes rattachés » est constitué des :

- Honoraires commissaires aux comptes 10 560,00 €
- Prestations Groupe Covéa 1 463 589,47 €
(dont facturation des affranchissements de la convocation
à l'Assemblée Générale 2024 pour 1 372 526,34 euros)

Total 1 474 149,47 €

Le poste « dettes fiscales et sociales » est constitué de l'impôt sur les produits financiers pour 40 009 euros.

8. Notes sur le compte de résultat

8.1. Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont constitués par les cotisations versées par les adhérents des trois entités : GMF VIE, MAAF VIE et MMA VIE.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel de cotisation aux assureurs.

Pour l'année 2024, la cotisation est fixée à 1,30 euros par adhérent.

	31/12/2024	31/12/2023
Cotisations adhérents GMF VIE	1 041 913,60 €	1 036 395,10 €
Cotisations adhérents MAAF VIE	943 585,50 €	944 576,10 €
Cotisations adhérents MMA VIE	625 976,00 €	644 615,40 €
TOTAL	2 611 475,10 €	2 625 586,60 €

8.2. Les charges d'exploitation

Ce poste s'élève à 2 120 705,62 euros en 2024 contre 2 108 217,42 euros en 2023.

Il se décompose comme suit :

- Assemblée générale	1 966 893,85 €
- Autres services extérieurs	153 811,77 €
Total	2 120 705,62 €

8.3. Les produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 108 143,62 euros et se composent :

- des intérêts créditeurs au titre de la rémunération du compte bancaire Crédit Coopératif	103 440,86 €
- des produits sur cessions des valeurs mobilières de placement	4 702,76 €
Total	108 143,62 €

8.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 72 334 euros et concerne l'impôt sur les revenus de placement.

8.5. Les engagements financiers

Néant.

9. Autres informations

9.1. Contributions volontaires en nature

Néant.

9.2. Les honoraires des Commissaires aux Comptes

Honoraires CAC (en euros)	2024	2023
Certification des comptes	10 560	10 080
Autres services		
Total	10 560	10 080

10. Engagements hors bilan

Néant.